

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 30 (1958)

Heft: 2

Artikel: L'évolution de l'urbanisme en France

Autor: Prothin, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'évolution de l'urbanisme en France

M. André Prothin, directeur général de l'aménagement du territoire, a fait, le 6 janvier 1958, au Centre d'information et de documentation du bâtiment, une conférence sur l'évolution de l'urbanisme en France. M. Jacques Duvaux, président du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes, présidait la séance.

Nous donnons, ci-après, un résumé de l'exposé de M. André Prothin.

Il distingue, dans l'évolution de l'urbanisme, trois périodes : avant 1914, entre les deux guerres et, enfin, depuis 1945.

Jusqu'en 1860-1880, un certain équilibre s'était établi, souvent imparfait d'ailleurs, dans les cités. La lenteur de l'évolution technique et économique et la faiblesse de l'industrie permettaient une adaptation progressive des agglomérations humaines aux besoins. Cet équilibre, tout relatif, a été rompu à la fin du XIX^e siècle ; et surtout au cours de la première partie du XX^e siècle ; les énormes concentrations industrielles, le surpeuplement des centres urbains, la désertion des campagnes ont rompu les règles traditionnelles du passé. La société, au début de cette période évolutive, était encore très individualiste et les propriétaires jouissaient d'une liberté totale pour l'utilisation de leurs terrains. Les usines s'installaient n'importe où. La législation n'intervenait que très timidement et uniquement par des règles de police (matières dangereuses, etc.). Dans les grandes villes, les constructions le long de certaines avenues étaient soumises parfois à des ordonnances particulières, mais l'ensemble des quartiers n'était pas étudié. C'est ce qu'on a appelé « un urbanisme de bordure de trottoir ».

En 1900, il n'y a pas de crise du logement et la construction est en majorité le fait des capitaux privés. La vie sociale est infiniment moins communautaire qu'aujourd'hui. Les établissements d'enseignement regroupent beaucoup moins d'enfants. Il y a moins de loisirs. Les rassemblements d'hommes sont beaucoup moins nombreux, il y a peu de circulation et peu d'automobiles.

Les plans de voirie sont alors fondés sur certains besoins globaux de circulation. La guerre de 1914 va bouleverser cet urbanisme de la « belle époque ». En 1918, les régions dévastées couvrent le cinquième du territoire.

L'effort de guerre avait entraîné une rapide industrialisation du pays. Ces circonstances nouvelles amènent la naissance de l'urbanisme moderne. Deux textes (1921 et 1924) imposent alors aux communes la préparation d'un plan d'extension, d'embellissement et d'aménagement. L'extension a la priorité et l'aménagement est encore considéré comme relativement secondaire. L'application de ces mesures est très lente et les premiers plans ne voient le jour que dix ans plus tard. Leurs prévisions sont presque toujours limitées à des prévisions de voirie ou aux espaces réservés pour les établissements publics. L'implantation des habitations ne préoccupe pas encore les urbanistes de l'époque et est laissée aux soins de l'initiative particulière. Le climat de cette époque est d'ailleurs rarement favorable aux urbanistes, tout au moins dans la métropole, car leurs plans sont parfois réalisés dans les pays étrangers.

Les années passent, les urbanistes cernent les problèmes de plus près et quand la deuxième guerre mondiale éclate, la France dispose d'un certain nombre d'urbanistes éprouvés.

Le conférencier revient alors en arrière pour rappeler que les premiers textes concernant l'aménagement de la région parisienne ont paru en 1928 et 1932 ; c'est le commencement de la mise en place de l'urbanisme, et en 1935, un nouveau texte étend à l'ensemble du pays la possibilité de faire de l'urbanisme régional.

La seconde guerre mondiale a lieu. En 1945, 600 000 logements sont endommagés, dont 135 000 entièrement sinistrés, et il s'agit de reconstruire des quartiers et même des villes entières. C'est alors qu'on se préoccupe des fonctions urbaines, du comportement de l'homme dans la cité. La notion de l'urbanisme fonctionnel pénètre dans les esprits. On voit apparaître des études régionales touchant les problèmes économiques et géographiques.

En cette période d'apprentissage, certaines erreurs inévitables sont d'ailleurs commises. Mais des méthodes plus scientifiques se font jour et la nouvelle forme de l'urbanisme se précise au fur et à mesure de l'expérience acquise dans la reconstruction. La différenciation des quartiers des villes apparaît nettement. A Boulogne, à Lorient, par exemple, certaines zones sont réservées à l'industrie de la pêche. Dans d'autres villes, on regroupe les installations ferroviaires afin de dégager des terrains nécessaires pour l'habitat. M. Prothin ne cache pas qu'à cette époque de la reconstruction rapide, la nécessité de faire vite n'a pas toujours permis d'appliquer assez fermement certaines règles et que les résultats obtenus ont été inégaux. Mais l'urbanisme progresse cependant chaque jour pour le mieux-vivre futur des habitants de la cité.

Le renversement de la tendance démographique, l'aggravation de la concentration industrielle et de la concentration urbaine, le développement extrêmement important des activités du secteur public, phénomènes communs à tous les pays évolués, demandent aux urbanistes une nouvelle adaptation. Ils doivent distinguer différentes fonctions de la cité, la hiérarchisation de ces fonctions ; il s'agit de déterminer l'emplacement des lieux de séjour, de travail, d'étudier l'emplacement et la disposition des centres possibles d'attraction. Avant que l'architecte compose, l'urbaniste doit définir les masses, prévoir les équipements indispensables.

C'est alors que, dans le domaine de la propriété immobilière, apparaissent les intermédiaires qui vont grouper les candidats propriétaires. En matière de construction, on quitte l'échelle de la parcelle et du financement individuel pour passer à celle des grands ensembles, notion issue de la reconstruction des quartiers sinistrés de certaines villes avec remembrement et préfinancement. M. Prothin cite l'exemple du Havre et de Maubeuge.

L'urbaniste rompt progressivement avec le parcellaire et l'alignement. Le décret du 22 août 1955 prévoit des dispositions nouvelles concernant l'ensoleillement et donne plus de liberté que les textes anciens. Il s'agit de lutter contre les inconvénients de la vie moderne, circulation, bruit, et aussi contre la monotonie du décor urbain. Il faut créer un climat favorable au développement de l'individu. Le plan d'aménagement d'une ville devient de plus en plus une œuvre collective et entraîne la collaboration d'hommes appartenant aux disciplines les plus diverses : économiste, géographe, ingénieur, géologue, architecte.

La synthèse des éléments déterminés par ces techniciens permet d'établir la hiérarchie des besoins à satisfaire.

Le conférencier indique encore qu'à l'origine, on a voulu faire du plan d'aménagement un plan réglant pour de nombreuses années et dans tous ses détails l'évolution de la ville. Cela exigeait beaucoup de temps et ce travail risquait de devenir caduc en raison de l'évolution des besoins, des modes de vie. Le décret du 20 mai 1955 a notamment prescrit d'établir des plans généraux dits plans directeurs, le plan d'aménagement de détail n'étant établi qu'au moment où les opérations vont se déclencher.

M. Prothin considère que cette nouvelle méthode constitue un grand progrès pour l'urbanisme.

(Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment.)